

Projet Accueil : Ecole de Mohiville

La commune de Hamois organise un accueil extrascolaire dans chaque école communale pour répondre aux besoins des familles. L'objectif premier de l'Accueil Extrascolaire est de permettre de garantir la qualité de l'accueil aux personnes qui confient leur enfant.

1. Objectifs pédagogiques :

Les objectifs sont en adéquation avec le projet d'établissement dont la valeur principale est le respect.

Les actions sociales sont évidemment encouragées : coopération, entraide, citoyenneté, respect des différences sociales, culturelles, physiques ou religieuses. Le mélange des âges doit être une source d'épanouissement pour chacun et implique donc que le rythme de chaque enfant soit pris en compte.

2. Infrastructure

Le matin, le milieu d'accueil est accessible de 7h à 8h. Dès 8h, un enseignant prend en charge la surveillance jusqu'au début des cours.

Pour l'accueil du soir, de 15h30 à 16h00, les enfants sont sous la responsabilité d'un enseignant qui surveille les départs dans la cour de récréation.

A 16h00, les enfants sont pris en charge par l'accueillante dans un espace adapté où il est possible de jouer, dessiner, manger, ...

Une plaine de jeu est également accessible pour les enfants pendant l'accueil

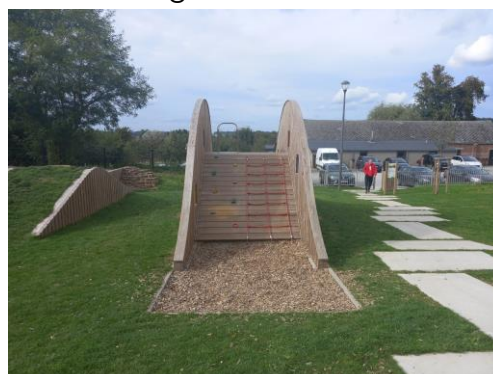
Les sanitaires restent accessibles et les enfants en bas âge peuvent aussi être changés. Quand la météo le permet, la cour de récréation est bien sûre accessible.

3. Activités

Les activités sont encadrées par l'accueillante qui peut disposer de tout le matériel nécessaire à l'occupation des enfants : feuilles, crayons, marqueurs, appareils audio-visuels, jeux de société, puzzles...

Ces activités doivent permettre à l'enfant de développer son imaginaire et sa créativité, de partager des moments agréables avec ses condisciples...

Lorsque le temps est clément, les enfants ont la possibilité de prendre l'air et de se défouler dans la plaine de jeux.



Un temps est prévu pour le goûter, moment privilégié pour pouvoir se poser, échanger sur la journée. Il est demandé aux parents de privilégier les gourdes d'eau et les collations saines.

Des sanitaires sont accessibles en permanence. L'accueillante dispose de tout le nécessaire pour apporter les premiers soins à un enfant malade ou légèrement blessé. Elle dispose des fiches d'inscription et des fiches santé reprenant les informations des enfants.

De 16h à 17h, les enfants ont le choix entre différentes activités :

- L'accueil extrascolaire comme expliqué précédemment.
- Une étude dirigée supervisée par un enseignant est mise en place pour accompagner les enfants dans leur devoir les mardis.
- Un cours d'anglais est organisé les jeudis.
- Un cours de danse est organisé les lundis.

Ces diverses activités (hormis l'accueil extrascolaire qui est organisé par le PO), de 16h à 17h, sont prises en charge par le Comité scolaire afin de diversifier au maximum les animations d'accueil après 16h dans l'école. En outre, plus il y a d'activités, plus les groupes d'enfants sont petits : nous visons ainsi clairement le bien-être des enfants !

4. Accessibilité

L'accueil est accessible à tous les enfants scolarisés au sein de l'école âgés de 2.5 à 12 ans. Pour inscrire un enfant au service de l'accueil extrascolaire, une fiche d'inscription est disponible sur l'application APSchool et doit être complétée par les parents. Lors de son inscription, l'enfant se verra attribuer un badge qui permettra de facturer la participation de l'enfant.

5. Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent via le portefeuille électronique des enfants par un système de prépaiement.

Pour l'accueil du matin et du soir, une participation financière de 0.35€ est demandée par enfants, par quart d'heure. Tout quart d'heure entamé est considéré comme complet et sera donc comptabilisé et déduit du portefeuille électronique de l'enfant.

La ou les personne(s) responsable(s) doi(ven)t approvisionner le portefeuille de l'enfant soit par virement bancaire, soit via l'application bancaire sécurisée en ligne.

6. Encadrement

Les accueils sont assurés par une personne ressource ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants. Véritable personne relais, elle assure l'accueil du matin, du midi et du soir. Une volontaire assure un renfort lors de l'accueil du soir de 16h à 17h.

La responsable de l'accueil extrascolaire de la commune de Hamois, veille à écouter les demandes des accueillantes au niveau des formations, et de leurs besoins spécifiques, et tente d'y répondre dans la mesure du possible.

L'accueillante fait partie intégrante de l'équipe éducative. Elle connaît toutes les composantes de l'école et la direction ou les enseignants veillent à l'informer le plus régulièrement possible de l'actualité de l'établissement scolaire. L'accueillante s'engage à participer aux formations qui lui sont proposées dans le cadre de sa fonction.

Le taux d'encadrements est respecté dans la mesure du possible pour l'accueil du matin et du soir :

Pour moins de 3 h consécutives : Une accueillante est présente pour 18 enfants.

7. Objectifs relationnels

L'accueillante entretient d'excellentes relations avec les enfants, l'équipe éducative et les parents. Le milieu d'accueil veille à donner une information objective sur le déroulement du temps d'accueil de l'enfant. Il est important qu'un bon dialogue se crée entre tous les intervenants qui gravitent autour de l'enfant afin de bien communiquer avec les personnes qui confient l'enfant.

Les accueillantes connaissent très bien les enfants qui fréquentent l'accueil et sont capables de répondre à tous leurs besoins tant pédagogiques qu'émotionnels.

8. Procédure en cas d'urgence

Le matin, l'accueillante peut être seule dans l'école avec les enfants. Si une urgence devait se produire, l'accueillante appelle d'abord la direction de l'école qui peut se rendre sur place rapidement et ensuite la responsable de l'accueil extrascolaire (Marie Bal). Le soir, l'accueillante référente est accompagnée par une volontaire jusqu'à 17h. Une technicienne de surface est présente dans l'établissement jusqu'à la fin de l'accueil et peut donc se rendre disponible en cas d'urgence. L'accueillante téléphonera également à la responsable de l'accueil extrascolaire afin qu'elle assure le suivi nécessaire.